



588

3221
1412

TABLE DES MATIERES

1916-1917

A

	Pages
Assemblée semi-annuelle du Collège des Médecins. — Dr Arthur Vallée....	65
Actinomycose cervico-faciale (l'). — Dr Arthur Simard.....	369

B

Bibliographie	254, 328
---------------------	----------

C

Cardiaques (Le diagnostic et la valeur des souffles).—Dr Ch. Laubry (Reproduction)	441
Cinquantenaire d'une grande maison (Le).....	184
Clinique du Dr Eug. Grenier.....	20, 72
Clysterium donare. Médicaments brevetés.—Dr L.-F. Dubé.....	200
Collège des Médecins. Assemblée semi-annuelle. — Dr Arthur Vallée.....	65
Commission de conservation. L'expérience de Toronto en habitation. Conservation de la vie.—Dr G.-Frank Beer (Reproduction).....	321
Concours: Prix de 50,000 francs pour la meilleure prothèse de la main....	26
Congrès d'Hygiène. — Dr Arthur Vallée.....	174
Contrôle journalier des remèdes et médicaments (Traduction).....	139
Correspondance. — Dr Adolphe Drouin.....	17
Cours de Déontologie, 5e leçon. — Dr P.-C. Dagneau.....	74
Cours d'Histoire de la Médecine, 4e leçon. — Dr Arthur Vallée.....	211
Crâne (Plaies pénétrantes du). — Geo. A.....	24

D

De l'influence de la bactériologie sur les développements de l'hygiène moderne. — Dr Arthur Vallée.....	225
Déontologie (Cours de), 5e leçon. — Dr P.-C. Dagneau.....	74
Déontologie médicale (Une question de). — Dr A.-J. Boisvert.....	181
Deuxième promenade mélancolique à travers les cimetières de Québec.— Dr E. Nadeau	265

	Pages
Diagnostic et la valeur des souffles cardiaques (Le).—Dr Ch. Laubry (Reproduction)	441
Diphthérie (Pathogénie et évolution de la). J. Danysz, Reproduction.....	455

E

Enfance (Hygiène de l'), avant la période scolaire.—Dr René Fortier....	45
Etude de la Médecine (Mémoire concernant l'opportunité de porter à six ans (l')	352
Exomphale (Un cas d'). — Dr Geo. Ahern.....	164

G

Guerre et l'hygiène (La). — Reproduction.....	248
---	-----

H

Histoire de la Médecine (Cours d'), 4e leçon. — Dr Arthur Vallée.....	211
Histoire de la Médecine au Canada (Notes pour servir à l'). — Drs M.-J. & Geo. Ahern.....	27, 85, 257, 294, 384, 436, 465
Hygiène (Congrès d'). — Dr Arthur Vallée.....	174
Hygiène de l'enfance avant la période scolaire. — Dr René Fortier.....	45
Hygiène moderne (De l'influence de la bactériologie sur les développements de l'). — Dr Arthur Vallée.....	225

I

Infarctus pyohémiques de la rate à la suite d'une endocardite ulcéro-végétante. — Dr Arthur Vallée.....	375
Industrie (L'inspection médicale de l'). — Dr Edg. Couillard.....	146
Industries (Remarques sur l'inspection médicale des). — Dr Adj. Savard.	159
Intérêts professionnels.....	65, 72, 74, 174, 181, 184, 244, 352

L

Loi des Médicaments brevetés ou " proprietary ".—Dr L.-F. Dubé.....	93
Le Major R. Mayrand de l'Hôpital Stationnaire No 1.....	308

M

Médecine (Cours d'Histoire de la), 4e leçon. — Dr Arthur Vallée.....	211
Médicaments brevetés.....	93, 119, 122, 125, 132, 139, 200, 243, 303, 401
Médicaments brevetés et la fraude par la poste (Les).—Dr L.-F. Dubé...	132
Médicaments brevetés (Publication des formules des).—Dr L.-F. Dubé...	303
Médicaments qui guérissent. — Médicaments inutiles. — Médicaments qui tuent. — Dr Arthur Vallée.....	125
Mémoire concernant l'opportunité de porter à six ans l'étude de la Médecine	352

	Pages
Mortalité infantile (Projet d'organisation de la lutte contre la). — Dr P.-C. Dagneau	297

N

Notes pour servir à l'Histoire de la Médecine au Canada. — Drs M.-J. & Geo. Ahern.....	27, 85, 257, 294, 384, 436, 465
--	---------------------------------

O

Où allons-nous ?.....	312
-----------------------	-----

P

Paralyse infantile. — Dr Albert Jobin.....	185
Pathogénie et évolution de la diphtérie. — J. Danysz (Reproduction).....	455
Phlegmons du plancher buccal. — Dr J.-B. Lacroix.....	61
Plaies pénétrantes du crâne. — Geo. A.....	24
Poison dans l'Histoire et les grandes empoisonneuses (Le).—Dr Arthur Vallée	409
Poliomyélite et l'American Health Association (La). — Edg. C.....	207
Primitifs (Les). — F. de Thermes.....	329
Problème de l'habitation et de l'aménagement des villes (Le). Casiers sanitaires. — Dr Emile Nadeau.....	1
Projet d'organisation de la lutte contre la mortalité infantile. — Dr P.-C. Dagneau	297
Promenade mélancolique à travers les cimetières de Québec. (Deuxième). Dr E. Nadeau	265
Prostatite chronique et technique du massage de la prostate. — Geo A....	22

Q

Question des Médicaments brevetés (La). 93, 119, 122, 125, 139, 200, 243, 303, 401.	
---	--

R

Remèdes brevetés (Les). — Dr P.-C. Dagneau.....	119
Rate (Infarctus pyohémiques de la), à la suite d'une endocardite ulcéro-végétante. — Dr Arthur Vallée.....	375
Réformes. Tablettes digestives aromatiques, absurdités thérapeutiques.— Dr L.-F. Dubé.....	401
Remarques sur l'inspection médicale des industries. — Dr Adj. Savard...	159
Revue des Journaux. — J.-B. L.....	241, 292, 326

S

Sérothérapie anti-tétanique. — Dr H. Bousquet (Reproduction).....	358
---	-----

	Pages
Sirops calmants (les). — Dr Albert Jobin.....	122

T

Transfusion sanguine clinique (la).— G. Rosenthal. Reprduction.....	452
---	-----

U

Un cas d'exomphale. — Dr Geo. Ahern.....	164
Une question de déontologie médicale. — Dr A.-J. Boisvert.....	181

V

Vœux émis par la 6e Convention des Services Sanitaires.....	244
---	-----

TABLE DES NOMS D'AUTEURS

A

	Pages
Ahern, Geo. — Un cas d'exomphale.....	164
Ahern, M.-J. & Geo. — Notes pour servir à l'Histoire de la Médecine au Canada.....	27 85, 257, 294, 384, 436, 465

B

Beer, G.-Frank. — Commission de conservation. L'expérience de Toronto en habitation. Conservation de la vie. (Reproduction).....	321
Boisvert, A.-J. — Une question de déontologie médicale.....	181
Bouquet, H. — La sérothérapie anti-tétanique.....	358

C

Couillard, E. — L'inspection médicale de l'industrie.....	146
---	-----

D

Dagneau, P.-C. — Cours de déontologie, 5e leçon.....	74
Dagneau, P.-C. — Projet d'organisation de la lutte contre la mortalité in- fantile	297

	Pages
Dagneau, P.-C. — Les remèdes brevetés.....	119
Danyasz, J. — Pathogénie et évolution de la diphtérie. (Reproduction)....	545
Drouin, A. — Lettre à un confrère.....	17
Dubé, L.-F. — Clysterium donare; médicaments brevetés.....	200
Dubé, L.-F. — Loi des médicaments brevetés ou "proprietary".....	93
Dubé, L.-F. — Les médicaments brevetés et la fraude par la poste.....	132
Dubé, L.-F. — Publication des formules des médicaments brevetés.....	303
Dubé, L.-F. — Réformes. — Tablettes digestives aromatiques, absurdités thérapeutiques	401

F

Fortier, R. — Hygiène de l'enfance avant la période scolaire.....	45
Grenier, Eug. — Clinique.....	20, 72

J

Jobin, Alb. — Paralysie infantile.....	185
Jobin, Alb. — Les sirops calmants.....	122

L

Lacroix, J.-B. — Phlegmons du plancher buccal.....	61
Lacroix, J.-B. — Revue des journaux.....	241, 292, 326
Laubry, Ch. — Le diagnostic et la valeur des souffles cardiaques. (Repro- duction)	441

N

Nadeau, Emile. — Deuxième promenade mélancolique à travers les cime- tières de Québec.....	265
Nadeau, Emile. — Le problème de l'habitation et l'aménagement des villes. Casiers sanitaires.....	1

R

Rosenthal, G. — La transfusion sanguine clinique. (Reproduction).....	452
---	-----

S

Savard, Adj. — Remarques sur l'inspection médicale des industries.....	159
Simard, A. — L'actinomyose cervico-faciale.....	369

T

Thermes, F. de. — Les primitifs.....	329
--------------------------------------	-----

V

	Pages
Vallée, Arthur. — Assemblée semi-annuelle du Collège des Médecins.....	65
Vallée, Arthur. — Congrès d'hygiène.....	174
Vallée, Arthur. — Cours d'Histoire de la Médecine, 4e leçon.....	211
Vallée, Arthur. — De l'influence de la bactériologie sur les développements de l'hygiène moderne.....	225
Vallée, Arthur. — Infarctus pyohémiques de la rate, consécutifs à une endocardite ulcéro-végétante	375
Vallée, Arthur. — Médicaments qui guérissent. — Médicaments inutiles. — Médicaments qui tuent	125
Vallée, Arthur. — Le poison dans l'Histoire et les grandes empoisonneuses.	409

TRAVAUX ORIGINAUX

LE PROBLEME DE L'HABITATION ET DE L'AMÉNAGEMENT DES VILLES. — CASIERS SANITAIRES MUNICIPAUX (1)

Par le Docteur EMILE NADEAU, Assistant Surintendant Médical
Hôpital de l'immigration, Québec.

Monsieur le Président,

Messieurs,

Il est évident qu'avant d'indiquer des remèdes au problème de l'habitation et de l'aménagement des villes, il convient de rechercher d'abord s'il existe réellement un tel problème en pratique.

Limitant le cadre de notre enquête au territoire de la Province de Québec, qui nous intéresse de plus près, nous constatons que ce sujet présente deux aspects différents suivant que nous l'étudions au point de vue rural ou urbain.

1. Travail lu au sixième Congrès des services sanitaires de la Province de Québec, tenu dans la cité de Québec, les 12, 13 et 14 Septembre 1916.

Syphilis
Artério-sclérose, etc.
(Ioduro Enzymes)
Iodure sans Iodisme

Iodurase

de COUTURIEUX
57, Ave. d'Antin, Paris.
en capsules dosées à 50 ctg. d'Iodure et 10 ctg. de Levurine.

Profitant de la belle saison pour faire du touring à travers la campagne proprement dite, sans dépasser 18 milles à l'heure, bien entendu, nous trouvons presque partout, en théorie, le type idéal de l'habitation familiale: un toit abritant une seule famille. Dans un très grand nombre de cas l'habitation est composée de ce qu'on appelle communément « la grande maison » flanquée d'un appendice, « la petite maison ».

Dans la « grande maison » la pièce principale, qui n'est pas toujours la plus vaste, comprend, en même temps la cuisine, la salle à manger et la salle commune où l'on vit. On y ajoute assez souvent le grand lit du père et de la mère avec accompagnement obligato du « ber » traditionnel qui ne chôme guère. Dans un coin, généralement près de la porte de sortie, se trouve le fameux « banc des seaux ». C'est une étagère où l'on place, à la partie inférieure, le réceptacle destiné à recevoir les déchets de cuisine et autres, qui serviront à l'alimentation des porcs. La tablette supérieure est réservée pour les chaudières contenant l'eau d'alimentation et de boisson, le tout à découvert, exposé aux poussières et aux mouches. Mentionnons en passant que cette eau provient très souvent d'un puits voisin dont le niveau est inférieur à celui de l'étable et du tas de fumier adjacent non recouvert.

Nous trouvons encore dans cette salle commune le lavemains sur lequel repose le « plat aux mains » avec son légendaire cercle de crasse. Il sert pour toute la famille, surtout le dimanche matin, vu qu'on ne se lave guère sur semaine. Il en est de même pour la serviette commune suspendue au clou, laquelle est remplacée régulièrement au moins toutes les deux semaines.

Dans un autre coin, on découvre généralement le vase de nuit pour les petits dont on oublie assez souvent d'enlever le contenu.

Sous le poêle sèchent une kyrielle de chaussons saturés de saintes sueurs du travail.

Cette salle commune sert encore de crachoir, car Jean-Baptiste et ses garçons qui ont les glandes salivaires aussi développées que les glandes séminales sont essentiellement cracheurs et surtout crachent par terre partout, non seulement à la maison, mais même à l'église.

Dans une autre pièce, dont les dimensions sont très souvent exagérées pour l'usage qu'on en fait, se trouve le salon. C'est une pièce hermétiquement close toute la semaine, aux rayons solaires et à l'air pur, On ne l'ouvre que le dimanche quand les «jeunesses» arrivent pour la «petite».

Ce sanctuaire où l'air vicié dispute l'espace à la poussière renferme en outre les portraits des ancêtres torchés par des artistes ambulants et quelques cadres macabres contenant les poignées des cercueils des défunts de la famille.

Une troisième pièce, bien dénommée à cause de son usage encore plus restreint, est la «chambre qu'on n'y va pas». Elle est strictement réservée pour la «visite qui vient pour coucher». On s'en sert peut-être une dizaine de fois par année, tandis que les nombreux enfants sont entassés pêle-mêle à l'étage supérieur qui n'est souvent qu'un grenier.

Inutile de chercher la salle de bain et le W. C.. C'est un luxe, surtout la première que notre Jean-Baptiste campagnard ne connaît pas et dont il ne se soucie guère, son père et son grand père ayant bien vécu sans ces appareils bons tout au plus pour les messieurs des villes. Cependant, contrairement aux us et coutumes de ses ancêtres, il possède pour lui et ses garçons de beaux chevaux et de belles voitures, tout comme les messieurs de la ville.

Cette habitation type, relativement salubre par elle-même,

bien éclairée de tous côtés, susceptible d'être bien ventilée, est rendue insalubre par ceux qui l'habitent. Suffisante pour une famille nombreuse, elle est encombrée parce que plusieurs pièces ne sont guère utilisées. La lumière solaire en est bannie et pendant les mois d'hiver surtout, pour économiser le combustible, la maison est hermétiquement close et l'air pur n'y entre pas. En règle générale, pendant la belle saison Baptiste change de crachoir en déménageant dans la « petite maison », où il villégiature à sa manière. Il entasse ses enfants au grenier et la « grande maison » hermétiquement close est interdite, excepté le dimanche pour « recevoir nos gens ».

Je sais que les optimistes à outrance m'accuseront de vouloir conserver ma couleur locale en peignant ce tableau avec des couleurs trop sombres, mais je préfère sacrifier l'orgueil national mal placé pour faire la cour à la vérité. Les médecins qui pratiquent à la campagne, ceux qui ont des yeux pour voir et un nez pour sentir me rendront le témoignage que si ce tableau ne décrit pas exactement tous les cas, les exceptions—il y en a heureusement—ne font que confirmer la règle.

Si nous jetons maintenant un coup d'œil rapide sur un de nos villages, nous constatons le même genre d'habitation et de vie familiale, avec en plus quelques rares installations un peu plus modernes, telles que bain, W. C., évier, etc. Mais ici, le problème commence à se compliquer et nous avons la préface du problème de l'habitation urbaine. Déjà, nous apercevons l'encombrement des maisons sur le terrain. Nous découvrons, à l'état embryonnaire, le spéculateur sur lots à bâtir. Dans un village qui progresse, c'est le cultivateur du voisinage qui profite de la plus-value donnée à son terrain par les améliorations faites et payées par la communauté des citoyens.

Il vendra, suivant l'importance du village et la location de

son terrain, pour un prix variant de cent à mille dollars et même davantage, des emplacements dont la superficie restreinte sera plus tard presque totalement recouverte par les habitations et leurs dépendances. Comme résultat, nous avons déjà, en rase campagne, l'encombrement des maisons sur le terrain, la construction en bordure de la rue, etc., avec absence complète de développement rationnel suivant un plan défini prévu à l'avance.

Ajoutons à cela, l'insalubrité causée par le voisinage des étables malpropres, des tas de fumier à découvert, des porcheries mal tenues, des fromageries et beurreries avec leurs myriades de mouches, et nous pourrions expliquer un peu pourquoi le taux de la mortalité générale et celui de la mortalité infantile dans nos campagnes semblent avoir la prétention non désirable d'égaliser le plus tôt possible ceux de nos villes.

Si nous avons trouvé dans nos campagnes et dans nos villages le type général de l'habitation salubre par elle-même, mais rendue insalubre par le genre de vie de ses habitants, c'est en poursuivant notre enquête dans nos villes que nous constatons jusqu'à quel degré le problème se complique.

De 1901 à 1911, tandis que notre population rurale n'augmentait que de 39,951, la population urbaine s'accroissait de 313,863, c'est-à-dire que l'accroissement de la population de nos villes a dépassé presque huit fois celui de la population des campagnes.

Puisque «gouverner c'est prévoir», il serait logique de supposer que, pendant cette même période, nos autorités municipales et même provinciales n'ont pas manqué d'élaborer un système rationnel d'aménagement de nos villes, destiné à absorber sans perturbation économique ou sociale cet exode de la population rurale vers la ville.

En pratique, il n'en a pas été ainsi : Nos villes se sont développées au petit bonheur, sans ordre, sans aucun plan d'ensemble, sans prévoyance de l'avenir.

Dans presque tous les pays du monde, l'art d'aménager les villes a fait depuis une quinzaine d'années, des progrès considérables qui ont donné des résultats inespérés, non seulement au point de vue de la santé publique, mais surtout au point de vue de l'administration économique des deniers publics et de la paix sociale.

Malheureusement pour notre pays et surtout pour notre Province, nous n'en sommes encore qu'à l'âge de pierre, sous ce rapport, malgré les efforts constants de la Commission de Conservation qui a créé une branche spéciale de l'aménagement des villes pour l'avantage exclusif des provinces et des municipalités canadiennes.

Faute de législation spéciale rigoureusement appliquée, obligeant nos municipalités à se développer suivant un plan d'extension bien défini, préparé par des experts, nos villes s'accroissent au gré des spéculateurs sur lots à bâtir.

Nous prouverons cette thèse générale en donnant la description succincte d'un lotissement typique. Cette description, avec quelques variantes, s'applique à tous les lotissements dont nous avons admiré l'éclosion si spontanée pendant la période dite du « Boom » sur l'immeuble, qui s'est terminée au début de la guerre actuelle.

Un groupe de citoyens, animés du désir de faire beaucoup d'argent le plus vite possible, achète aux confins d'une ville, environ 200 arpents de terrain dont la valeur agricole ne dépasse pas deux cents dollars (\$200.) l'arpent.

Pour amorcer le proprio, on lui achète sa terre à raison de mille dollars (\$1000.) l'arpent, dont une faible portion est paya-

ble au comptant, le résidu par versements annuels, avec ou sans intérêt.

Ce terrain est ensuite subdivisé en lots à bâtir suivant le fameux principe du damier avec absence de radiales.

Comme la loi oblige ces nouveaux propriétaires à donner des rues d'au moins 66 pieds de l'argeur, l'obligation est rigoureusement respectée, mais la superficie du terrain à céder gratuitement est réduite à sa plus simple expression, grâce au truc devenu classique qui consiste à réduire démesurément la largeur des lots, de façon à en augmenter le nombre le plus possible sur un parcours donné.

Pour atteindre ce but, on donne à ces lots une superficie d'au plus 2000 pieds, soit 25 de front par 80 de profondeur. Cette petite opération, d'une grande simplicité, donne un rendement d'environ 15 lots à l'arpent qui, vendus au prix moyen de \$400. chacun, c'est-à-dire \$6000. l'arpent, donnent un profit brut de \$5000. l'arpent sur le prix d'achat et un profit net que nous pouvons évaluer sans exagération à \$4000. l'arpent.

En résumé, quinze braves ouvriers, ayant à cœur de posséder un jour un foyer bien à eux, devront payer \$6000. pour acquérir quinze petits lots d'une superficie totale d'un arpent, dont la valeur agricole primitive ne dépassait pas \$200. Ils devront donc verser dans le gousset des spéculateurs sur immeubles une somme de \$5800. pour solder les frais de la petite opération non douloureuse qui consiste à transformer du terrain agricole en lots à bâtir.

Si nos quinze ouvriers, au lieu d'aspirer à devenir propriétaires, se contentent forcément de demeurer éternellement locataires, il est évident qu'ils auront à payer sous forme de loyer l'intérêt de cette somme de \$5800. dont les propriétaires tiendront certainement compte, vu que ces petits détails ne sont pas oubliés

généralement dans les rapports entre propriétaires et locataires.

D'un autre côté, qu'arrive-t-il, en règle générale, lorsque le propriétaire entre en scène et décide de construire une maison à deux ou trois logements sur un de ces lots minuscules de 25 x 80?

Il devra nécessairement construire en hauteur et en profondeur. Comme il n'existe pas de règlement de la construction limitant la hauteur des édifices proportionnellement à la largeur de la rue, il pourra multiplier et superposer les logements à sa guise, afin d'entasser le plus grand nombre possible de familles sur son lot.

Pour ménager l'espace à l'intérieur, il profitera encore des règlements qui n'existent pas, pour orner la façade d'une série d'escaliers extérieurs qui sont le plus souvent des horreurs d'architecture, genre tire-bouchon.

L'immeuble étant construit en profondeur sur un lot étroit, l'éclairage latéral n'existe pas. Comme résultat inévitable, les pièces du milieu sont noires. Contrairement aux règles élémentaires de l'hygiène et du bon sens, on y place la salle de bain, le W. C. et une chambre noire le plus souvent réservée aux enfants, sans doute pour faire acte du patriotisme le plus pur.

Que dire des nombreux propriétaires qui construisent des logements dans des sous-sols mal drainés et par conséquent toujours humides, à peine éclairés, où nos braves mères canadiennes françaises, chargées d'enfants, sont forcées d'élever leur famille à la lumière artificielle jusqu'au jour où le rhumatisme articulaire aigu ou la tuberculose vient les en déloger pour les transporter dans un monde meilleur où le dieu argent ne règne pas en maître incontesté? C'est dans ces taudis, antres de la mort, que viennent s'enfouir nos familles ouvrières, au sortir de

belles conférences académiques, où nous leur rappelons leur devoir impérieux d'avoir beaucoup d'enfants, afin de sauver la race. Ceux qui caressent l'espérance de voir sortir vivante de ces trous infects, une race forte et vigoureuse qui devra dominer par le nombre et surtout la valeur, seront amèrement déçus au jour du prochain recensement, lorsqu'il s'agira d'énumérer non pas nos morts, mais seulement les vivants.

Pour cacher toutes ces iniquités et tromper l'œil de ceux qui ne connaissent pas mieux, notre proprio a bien soin de décorer ces logements d'une belle façade, assez imposante, tout comme monsieur le voleur moderne s'affuble de la redingote et du chapeau haut de forme pour faire croire à son honnêteté.

Nous admettons volontiers que ces nouveaux logements, malgré tous leurs défauts, laissent bien loin en arrière les anciens taudis impropres à loger des animaux de choix et dont on permet encore l'habitation aux humains; mais un moindre mal ne guérit certainement pas un plus grand mal. Comme preuve, nos chiffres officiels nous apprennent que le taux exagéré de notre mortalité générale, surtout dans les villes, est dû à la tuberculose et à la mortalité infantile. Or, il a été prouvé depuis longtemps que l'habitation insalubre est le nid de la tuberculose. Quant à la mortalité infantile, si l'on ne tient pas compte des décès causés uniquement par l'alimentation artificielle défectueuse, des enquêtes sérieuses ont démontré que la mortalité infantile s'accroît en raison inverse du nombre de pièces des logements, ou, en d'autres termes, en raison directe de la densité de la population totale sur un espace donné.

Il existe, Messieurs, dans la langue anglaise un mot bien expressif : manslaughter, que nous pourrions traduire littéralement en français par : boucherie humaine. Au point de vue légal, l'individu qui se rend coupable de manslaughter c'est

celui qui tue son semblable illégalement, mais sans malice ni préméditation.

Et bien, Messieurs, j'ai la prétention de croire, que nous, médecins, qui n'avons pas inventé le patriotisme, mais exerçons un sacerdoce qui consiste surtout à travailler de toutes nos forces à la conservation et à l'amélioration de la santé et de la vigueur physique de nos compatriotes, nous avons, dis-je, le droit de dénoncer ceux qui, non pas par malice ou préméditation, mais par ignorance ou esprit de lucre se rendent coupables de manslaughter, c'est-à-dire contribuent directement ou indirectement à la destruction lente ou à l'abréviation de la vie de leurs concitoyens.

Nous avons le droit de dénoncer comme cause première de l'habitation insalubre, le spéculateur sur lots à bâtir qui réalise des profits scandaleux et *non gagnés* en donnant une valeur factice au terrain, ce qui produit inévitablement l'encombrement des maisons sur un territoire donné, leur insalubrité et le prix excessif des loyers nullement en rapport, au point de vue économique, avec l'échelle moyenne des salaires de la classe ouvrière.

En Angleterre, les lords, grands propriétaires agraires, ont été pendant trop longtemps, sous ce rapport, les rois incontestés de l'« unearned increment », des profits non gagnés. Ils ont été la cause initiale du problème si aigu de l'habitation dans les villes anglaises, jusqu'à l'avènement du rédempteur, Llyod George, ce chevalier "sans peur et sans reproche" dont le radicalisme a permis d'appliquer à l'abcès monstre de la spéculation sur terrains, l'emplâtre puissant qui l'a fait avorter définitivement.

Nous avons le droit de désirer pour notre jeune et beau pays, la venue d'un tel messie qui appliquerait le même emplâtre aux lords de notre plutocratie.

Nous avons encore le droit, par sacerdoce, de dénoncer cette catégorie de propriétaires à l'âme sordide, qui, par esprit de lucre, spéculent sur la santé de ceux qui n'ont pour toute richesse qu'un grand nombre d'enfants. Ils sont certainement coupables de manslaughter, ces propriétaires qui louent à des prix exorbitants des logements humides, délabrés, mal éclairés et ventilés, et qui pour augmenter leur revenus, entassent quatre ou cinq familles nombreuses dans un espace à peine suffisant pour deux familles.

Si ces spéculateurs sur terrain et ces propriétaires véreux nous retournent, pour justifier leur manque de civisme, qu'ils se conforment scrupuleusement aux règlements rudimentaires qui sont en vigueur, nous aurons le droit de dire aux autorités municipales qu'elles sont elles-mêmes coupables de manslaughter lorsqu'elles négligent d'élaborer et surtout d'appliquer avec rigueur des règlements efficaces destinés à réglementer la construction et le lotissement, non seulement au point de vue esthétique, mais surtout au point de vue de la conservation de la santé publique.

REMÈDES

Nous croyons avoir prouvé amplement qu'il existe, hors de doute, un problème de l'habitation, non seulement dans nos villes, mais même à la campagne.

Comme la contemplation de cet ulcère national n'aura aucun effet curatif, il convient d'indiquer le plus rapidement possible les remèdes qui, à notre avis, pourraient guérir ou atténuer le mal.

Ces remèdes seront donc de deux sortes: 1° Les grands sérum spécifiques dont l'injection à doses constantes et répétées aura pour effet de prévenir la répétition des maux que nous

déplorons; 2° Les remèdes symptomatiques qui n'auront pas pour résultat de détruire dans sa racine le mal déjà fait et pratiquement irréparable, mais pourront en atténuer les effets désastreux, dans une certaine mesure.

Au point de vue rural, comme il ne s'agit pas d'insalubrité essentielle de l'habitation, mais plutôt d'écarts de régime de la population, il s'agirait d'appliquer à doses répétées et continues un grand sérum très efficace qui consisterait à organiser une campagne sérieuse d'éducation populaire au point de vue hygiénique.

C'est à nos inspecteurs régionaux que revient de droit la tâche d'injecter bien lentement ce sérum. Comme il s'agit d'évangéliser une brave population qui, en outre de ses nombreuses qualités, possède le grave défaut d'être routinière et réfractaire aux idées nouvelles, nous pouvons souhaiter bon voyage et un heureux retour à nos hygiénistes de carrière, ces nouveaux croisés, qui partiront pour aller dans nos campagnes faire la guerre sainte de la santé publique et de la médecine préventive. S'ils ont la précaution d'inscrire en tête de leur feuille de route que «le succès est une longue patience», leur croisade sera certainement couronnée d'heureux résultats qu'ils auront bien mérités et la patrie reconnaissante leur devra un monument.

Pour nos villes, il conviendrait d'appliquer: 1° Un grand sérum préventif qui empêcherait, à l'avenir, la répétition du mal déjà fait; 2° Des remèdes symptomatiques destinés à atténuer dans la mesure du possible les effets désastreux résultant de notre incurie et de notre manque de prévoyance dans le passé.

Il appartiendrait à notre législature provinciale, qui régit nos municipalités et leur délègue ses pouvoirs, de distribuer ce sérum aux villes qui voudraient bien l'accepter et même d'en décréter

l'injection obligatoire à celles qui se montreraient par trop récalcitrantes.

Ce fameux sérum, c'est l'adoption du projet de loi modèle concernant l'aménagement rationnel des villes, préparé avec soin par la Commission de Conservation. Des copies de ce projet de loi, traduites dans les deux langues officielles du pays, sont à la disposition de tous ceux qui en feront la demande à la Commission de Conservation. Il a été soumis, depuis au-delà d'un an, à l'approbation de toutes nos législatures provinciales, dont plusieurs s'apprêtent à l'adopter. La législature de la Nouvelle Ecosse a pris les devants et en a fait une loi obligatoire pour toutes ses villes.

Les grandes lignes du projet comportent la création d'un bureau provincial de l'aménagement des villes, ayant à sa tête un architecte paysagiste, expert dans cet art. Chaque municipalité doit organiser un bureau semblable, chargé de préparer et de faire approuver par le bureau provincial un plan détaillé de son extension future, conformément aux données de la science moderne.

Lorsque ce plan a été approuvé par l'autorité provinciale, le bureau municipal voit à son exécution en obligeant les propriétaires des terrains à s'y conformer scrupuleusement. Comme résultat immédiat, nous avons la juxtaposition rationnelle des divers lotissements, qui prévient pour l'avenir les expropriations toujours coûteuses, pour prolongements de rues, etc. Nous avons de plus, la limitation du nombre des maisons à l'acre, ainsi que la détermination de la superficie de chaque lot qui ne devra pas être bâtie. Un dispositif spécial permet en outre à la municipalité, c'est-à-dire à l'ensemble des citoyens et non à un petit groupe de spéculateurs, d'encaisser la moitié de la plus-value donnée aux terrains par les améliorations municipales.

Si nous additionnons ce sérum d'un règlement efficace de la construction, appliqué avec rigueur par des officiers compétents, qui feraient l'inspection au moins hebdomadaire de tous les immeubles sous permis de construction, nos villes seraient alors en état de résister facilement au virus mortel de l'insalubrité.

Contre l'habitation insalubre, l'exiguïté et le prix excessif des loyers, surtout pour la classe ouvrière, nos municipalités possèdent déjà depuis deux ans, un précieux sérum préparé à leur intention par la législature provinciale, mais dont elles n'ont pas voulu se prévaloir jusqu'ici. Nous voulons parler de la loi des habitations ouvrières, qui permet aux municipalités de garantir, sous certaines conditions, quant au capital et à l'intérêt, 85% des sommes dépensées par des compagnies de bonne foi qui s'engagent à construire, sans faire de profits, des logements ouvriers salubres.

Malheureusement, cette législation, de haute portée sociale, dort dans nos statuts, grâce au parti-pris et à la mauvaise volonté de nos maîtres municipaux. Dans les milieux où l'on a tenté d'en faire l'application, comme à Montréal et à Québec, les gens pratiques qui nous gouvernent se sont contentés de traiter d'illuminés et de visionnaires ceux qui avaient à cœur d'imiter ici ce qui se fait avec succès depuis plusieurs années, dans tous les pays civilisés.

Un de nos amis demandait un jour à un israélite très en vue de Montréal, comment il pouvait expliquer que ses coréligionnaires, en général, ne faisaient pas usage de boissons alcooliques? Il lui répondit à brûle-pourpoint: « Because there is no money in it »: « Parce qu'il n'y a pas d'argent là-dedans ».

C'est peut-être pour cette même raison que notre projet d'habitations ouvrières n'a pas eu de succès, parce qu'il n'y avait là-dedans de profits scandaleux pour personne.

Comme principal remède symptomatique pour atténuer le mal déjà fait dans toutes nos villes, petites et grandes, nous indiquerons l'établissement, par nos bureaux de santé municipaux, du casier sanitaire.

Il est évident qu'une municipalité qui désire régler les conditions de l'habitation dans ses limites, comme c'est son devoir de le faire, doit connaître exactement et continuellement quelles sont ces conditions. C'est le but du casier sanitaire, qui, sur des affiches individuelles à chaque logement, donne en détail son état de salubrité ou d'insalubrité. Il donne des renseignements précis et précieux sur le nombre total des logements, le chiffre de la population qui les habite, le nom des propriétaires et locataires, le nombre total de pièces, le nombre de chambres noires utilisées comme chambres à coucher, le nombre de salles de bain et W. C. non éclairés et non ventilés, le nombre de sous-sols humides servant d'habitation, les systèmes de drainage et de plomberie défectueux, etc.

Avec un tel casier bien fait, par des officiers compétents, et complété au jour le jour, il devient facile à une municipalité de protéger la vie et la santé de ses habitants, si ce petit détail l'intéresse, en promulguant un règlement de l'habitation et en forçant les propriétaires en défaut à s'y soumettre, sous peine de prohiber l'habitation de certains logements, par l'apposition d'une affiche à cet effet, qui n'est enlevée qu'au moment où les réparations jugées nécessaires par le bureau de santé ont été faites.

Avouons, à la honte de nos municipalités, que jusqu'à date, un tel casier sanitaire n'existe qu'à Lachine, grâce au travail énergique de l'actif secrétaire de ce Congrès, le Dr Beaudoin, un autre illuminé qui, malgré son idéalisme, a réussi à devenir prophète dans son pays.

Nous croyons avoir démontré au cours de ce travail qu'il existe réellement dans notre Province un problème aigu de l'habitation. Nous avons aussi indiqué un certain nombre de remèdes qui pourraient, à notre avis, prévenir, guérir ou atténuer le mal, suivant le cas.

Comme notre intention n'est pas de faire simplement un exposé académique, mais plutôt de rechercher et provoquer une solution pratique, nous terminerons par la lecture de la résolution suivante que je désire soumettre à l'approbation des membres de ce Congrès :

*Résolution concernant l'aménagement des villes et l'habitation,
en général.*

Attendu que pendant la décade, 1901 à 1911, la population de nos villes a augmenté de 313,963 tandis que l'accroissement de notre population rurale n'a été que de 39,951 ;

Attendu que malgré tous les efforts en sens contraire, cette migration de la campagne vers les villes ne tend qu'à continuer et même à augmenter ;

Attendu qu'il n'existe actuellement dans notre Province aucun système rationnel d'aménagement des villes, destiné à absorber cet excès de population sans qu'il en résulte de graves perturbations économiques et sociales ;

Attendu que ce manque de système est en grande partie la cause des deux grands fléaux qui déciment notre population : la tuberculose et la mortalité infantile :

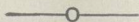
Il est proposé

1° Que ce Congrès des services sanitaires de la Province de Québec, réuni en session annuelle dans la Cité de Québec, prie respectueusement les autorités provinciales d'accéder au désir

de la Commission de Conservation, en soumettant à l'approbation de nos législateurs à la prochaine session de la Législature, le projet de loi modèle préparé par la dite Commission et intitulé: «Projet de loi à l'effet d'aménager et de réglementer l'utilisation et le développement des terrains pour fins de construction dans les cités, villes et municipalités rurales.»

2° Qu'après l'adoption de cette loi, il soit créé immédiatement un bureau provincial de l'habitation et de l'aménagement des villes, sous la direction d'un architecte paysagiste, expert dans l'art d'aménager les villes, le dit bureau relevant directement du Ministère des Travaux Publics et du Travail, vu que notre organisme provincial ne comprend pas un Ministère des Affaires Municipales.

3° Que ce bureau provincial soit chargé, d'après les dispositions de la loi, de surveiller l'organisation des bureaux municipaux dans l'année qui suivra l'adoption de la loi, de même que la préparation de leurs plans respectifs d'aménagement dans les trois ans qui suivront l'adoption de cette même loi.



CORRESPONDANCE DU FRONT*



Nous reproduisons avec plaisir une très intéressante lettre du front adressée à un confrère par le Dr Adolphe Drouin de Québec. Le lecteur ne manquera pas d'y trouver des détails intéressants.

28 juillet 1916.

Mon cher Jean,

Comme, de ce temps-ci, je déménage souvent, et que "tes" lettres (car je suis sur que tu m'as écrit plusieurs fois) prendront

encore du temps avant de me parvenir, je profite d'un moment "calme" pour t'adresser quelques mots.

Oui, mon vieux, depuis mon retour de Paris, où je suis allé passer 15 jours de congé, je ne fais que déménager.

On ne prend pourtant pas de Cascara, mais les Boches prennent "un p'tit quelquechose" depuis bientôt un mois. Ils prennent énormément de *fer* (sans arsenic!) et ça les "fortifie" tellement qu'ils ne peuvent plus tenir en place. Seulement ils ne vont que de reculons, et alors nous sommes "forcés" de les suivre; c'est ce qui explique notre changement continuuel de localité.

Au début, vraiment le changement ne nous déplaisait pas trop. En effet nous trouvions à nous loger très confortablement et à l'abri de toutes les indiscretes marmites "made in Germany".

Pendant les deux premières semaines du mois, je suis tombé dans des endroits superbes (dans leur genre).

Je me suis installé, avec mes hommes dans un immense "dug-out", situé dans leur troisième ligne, et qui devait leur servir d'ambulance, si j'en juge par les dimensions et l'ameublement qu'ils y avaient installé. Ce fameux "dug-out" était situé à une profondeur de 40 pieds.

Un très bon escalier en bois conduisait au "dressing-room", pièce de 20 pieds par 15 pieds. Superbement aménagée médicalement. Un petit corridor conduit à une autre très grande pièce où il y a des lits et où on peut facilement loger 8 malades.

Il y avait encore des lits quand nous y sommes arrivés. Communiquant à cette grande pièce par un autre corridor, se trouvait une autre pièce servant apparemment de chambre à coucher du médecin boche, où j'ai trouvé des cigares, cigarettes, et du tabac boche.

Dans le "dressing room" j'ai trouvé du sérum anti-tétanique de Parke & Davis!!

Dans mes périgrinations, j'ai découvert, à peu de distance de là, dans la même tranchée, un autre dug-out, encore rempli de

toutes espèces de choses ; lingerie de dessus et de dessous, chaussures, viande en conserves, fruits en conserves, confitures, sacs de fleur, etc. C'était chez le quartier-maître... boche bien entendu. Seulement ce dernier était parti sans tambour ni trompettes. Le tout éclairé à l'électricité. Tout le temps que j'y suis demeuré, je n'ai pas eu à me plaindre : j'étais très bien ! Et les boches ont dû y couler de beaux jours, car rien ne leur manquait. De très bons poêles pour se chauffer pendant la saison d'hiver. Seulement j'ai dû, moi aussi, aller plus loin en avant, et je n'ai pas trouvé partout le même confort.

La semaine dernière et au début de cette semaine je suis allé sur un autre point. J'y ai trouvé un assez bon endroit mais pas aussi considérable. Il y avait la chambre à coucher, la salle à diner, et la cuisine. Le tout pouvant accommoder 10 officiers. La lumière électrique de même qu'une sonnerie électrique étaient installées partout.

Dans la salle à manger, qui servait aussi de "living-room" il y avait une bibliothèque allemande assez considérable : il y avait même des saletés. Les murs boisés étant recouverts de coton et décorés de noir, blanc et rouge, couleurs boches. Un joli petit poêle tortue servait à réchauffer la pièce. Quatre bons fauteuils et quelques chaises et une belle table ronde composaient l'ameublement de la pièce.

Voisine de cet appartement se trouvait la cuisine, qui sans être luxueuse était encore bien ! Un superbe poêle (d'acier s. v. p.) servait à faire la bouillotte, une bonne armoire pour les viandes, et du charbon. La boîte où ce dernier était contenu était un cercueil d'enfant !! Quatre escaliers différents y conduisaient ; tandis qu'à l'autre, le grand, celui où il y avait des lits, huit entrées différentes y conduisaient. Comme tu vois, ces c... savaient se "mettre" confortablement.

Malheureusement nous n'en retrouverons plus, car les "têtes carrées" sont trop pressées de ce temps-ci.

Au revoir, mon vieux loup, et rappelle-moi au bon souvenir de tous les tiens.

ADOLPHE DROUIN,

Capt. R. A. M. C.

71st F. A. B. E. F.

— :00 : —

CLINIQUE DU DR EUGENE GRENIER

Pour Examen des Poumons et Traitement de la Tuberculose.

—
Montréal.

“ INSTABILITÉ THERMIQUE ”

La fièvre existe généralement dans les maladies infectieuses. Ses caractères diffèrent selon la nature de l'infection. Dans la tuberculose ce symptôme est très important. Il sert au diagnostic et au pronostic. La fièvre est ici d'une variabilité extraordinaire à toutes les périodes de la maladie. Aussi, doit-on toujours la chercher, la noter et l'étudier avec grande attention.

Tel cas débutant aura une température normale, le matin, l'après-midi et le soir mais, si vous poursuivez l'observation, quelques jours plus tard, vous noterez une légère élévation quotidienne de trois ou quatre cinquièmes de degré. Cette modification disparaît pour revenir à intervalles irréguliers. Même à cette période, la température subit l'influence de la fatigue physique ou morale. Ainsi ordonnez à votre patient une marche forcée, et vous avez élévation de température, quelques fois au contraire, légère dé-

pression et, enfin, la température n'aura pas varié d'une fraction de degré. J'ai noté cette dernière condition chez des sujets entraînés par le travail ou par les sports à la fatigue physique, mais ne connaissant que superficiellement, la fatigue morale. Sous l'effet de cette dernière, tôt dans la matinée, la température, chez eux, s'établit vers 99° F. La marche ne l'élève pas, le repos ordinaire ne la diminue pas, un sommeil prolongé l'abaisse. Chez la femme en convalescence d'une maladie infectieuse, il arrive souvent que la menstruation occasionne une certaine élévation de température. L'absence de maladie antérieure récente, doit dans ces circonstances, attirer l'attention sur la possibilité d'un foyer à bacille de Koch.

La règle de température maxima entre quatre et six heures du soir, souffre de nombreuses exceptions. Quelques tuberculeux à température basse le jour, ont de la fièvre la nuit; d'autres à digestion difficile, font leur poussée thermique environ une heure après le repas principal. Dans la granulie, vous avez élévation l'après-midi et élévation le matin. Dans les cas ordinaires, au début également, en cherchant, on trouve assez souvent de l'hypothermie le matin, au réveil. Et voilà de l'instabilité thermique nécessitant toujours de la part du médecin, une observation profonde et prolongée.

EUGÈNE GRENIER, M. D.

83, rue Shrbrooke Ouest,
Juillet, 1916.

ANALYSES

PROSTATITE CHRONIQUE et technique du massage de la prostate, par le Dr William J. Robinson.

L'auteur énumère les causes, les symptômes et le traitement de la Prostatite chronique et décrit le massage de la glande malade.

Causes : Par ordre d'importance et de fréquence. Gonorrhée, uréthrite chronique, (quelle qu'en soit la cause) masturbation, excès sexuels, coitus interruptus, continence complète (?) ; une vie sédentaire longtemps continuée ; le cathétérisme, le rétrécissement et enfin une vieille cystite.

Symptômes. Les symptômes sont de plusieurs ordres et peuvent être divisés en symptômes locaux, sensoriels, urinaires, sexuels et généraux.

Les symptômes locaux sont : glande un peu augmentée de volume, molle partout ou molle à certains endroits et dure à d'autres, plus sensible à la pression qu'une glande normale.

Les symptômes sensoriels sont : pesanteur dans le périnée, douleur au même endroit et dans la prostate, prurit anal. Le malade ne peut s'asseoir confortablement. Il s'assied sur le coin de la chaise et sur une seule fesse et change continuellement de position. La marche lui est moins désagréable que la station assise ou verticale, mais la position où il se sent mieux est la position horizontale. La douleur peut s'irradier aux testicules, à l'urèthre, au pénis, à la verge, aux cuisses ; elle peut même simuler une attaque de colique néphritique. Un symptôme fréquent est une pesanteur dans les mollets et les malades ont la sensation que la plante de leurs pieds est brûlante.

Les symptômes urinaires : le plus fréquent est la pollakiurie. Les malades urinent toutes les heures ou toutes les deux heures, et si, par hasard, ils prennent quelque liquide irritant, comme de la bière par exemple, la miction devient impérieuse toutes les dix ou

quinze minutes. La pollakiurie est nocturne et diurne. Non seulement le malade est obligé d'uriner souvent, il faut qu'il urine: il y a urgence. S'il ne satisfait pas aux désirs de sa vessie, il s'expose à " pisser dans ses culottes ". Pendant la miction il y a une sensation désagréable de cuisson, et après, l'urine continue à dégoutter pendant quelques minutes. L'urine elle-même est altérée, elle contient des bactéries et une grande quantité de phosphates. Le fait est que la phosphaturie est un des symptômes les plus communs de la prostatite.

Les symptômes sexuels consistent en érections incomplètes et en éjaculations prématurées.

Les symptômes généraux et nerveux sont légion: irritabilité physique et psychique; réaction rapide aux causes extérieures, comme les changements de température; dépression générale conduisant quelquefois à la mélancolie et conséquemment à des idées de suicide. Si la maladie dure assez longtemps, la neurasthénie urinaire s'établit avec son cortège de symptômes.

Le traitement. Cette maladie est consolante pour le malade qui en est atteint, à un point de vue qui a certainement son importance pour le principal intéressé: c'est qu'elle répond au traitement d'une façon exceptionnellement encourageante. Bien que nous ne puissions pas toujours détruire la sécrétion purulente de la glande malade au point qu'elle ne contienne plus une seule cellule de pus, pratiquement tous les cas de prostatite peuvent être améliorés suffisamment pour que les malades ne souffrent plus et ne s'aperçoivent plus de leurs symptômes. Le traitement est général et local. Le traitement général est le même que dans toutes les maladies urinaires. Le traitement local consiste en massage de la prostate. La technique en est facile. Le malade est debout, les jambes écartées, et se supporte solidement des deux mains appuyées sur une chaise ou une table. On introduit avec précaution l'index ganté et vaseliné dans le rectum et l'on exprime la glande du côté droit vers la ligne médiane, puis du côté gauche vers la ligne médiane, puis enfin de haut en bas. On appuie un peu plus sur les en-

droits plus durs. Après le massage, on fait uriner le malade. Il est bon, quelquefois quand il y a beaucoup de pus, de laver la vessie et d'y introduire, après le massage quelques gouttes d'une solution de nitrate d'argent en solution au 1000e, en instillation.

L'auteur termine son travail en mettant ses confrères en garde contre l'abus du massage.

(*American Journal of Clinical Medicine*, juillet 1916)

GEO. A.

Le *Lyon Chirurgical*, mars-avril 1916 (paru en juin) est consacré uniquement à la chirurgie de guerre, et tout spécialement à la chirurgie du crâne. Plusieurs de ces articles nous intéressent parce qu'ils donnent des indications pratiques regardant les blessures de cette partie vitale de notre organisme : la tête. Nos chasseurs, en général, sont très adroits, mais il arrive quelquefois qu'au lieu d'attraper le lapin qu'on vise, c'est son chien ou... son ami qu'on tue.

Voici les conclusions générales d'un travail de M. G. Tisserand, médecin-major de 2e classe, intitulé : " Les plaies pénétrantes du crâne à l'avant ".

- 1^o Nécessité absolue de débrider largement toutes les plaies du cuir chevelu ;
- 2^o Bénignité des lésions extra-méningées et au contraire gravité considérable des fractures avec blessure de la dure-mère ;
- 3^o Si l'on met à part les lésions étendues de la substance cérébrale et les lésions hémorragiques foudroyantes, on peut rapporter tous les décès par fracture du crâne à une seule cause : l'infection ;
- 4^o Pour éviter dans la mesure du possible cette infection, il faut un premier nettoyage complet du crâne blessé au poste de secours, et le plus rapidement possible après, une intervention chirurgicale.

Voici maintenant les conclusions d'un autre travail, celui de M. André Rendu, sur les " Indications opératoires dans les traumatismes craniens par projectiles de guerre tirées de l'examen de 54 interventions ".

- 1° L'absence de troubles fonctionnels ne doit pas, à elle seule, influencer la décision opératoire;
- 2° Toute plaie du cuir chevelu, si minime soit-elle, doit être minutieusement examinée, et si le moindre doute persiste sur l'intégrité de la table externe, il faut dénuder celle-ci et vérifier " de visu ";
- 3° Si la table externe est saine et qu'il n'y a pas de troubles fonctionnels, la trépanation ne semble pas nécessaire; mais si l'on a des troubles tels que vomissements, torpeur marquée, paralysie incomplète, il faut intervenir. De même si la table externe est lésée.
- 4° Même en l'absence de troubles fonctionnels et avec une table interne saine, il vaut mieux aller plus loin et découvrir la dure-mère. Si celle-ci paraît saine et cependant est tendue et ne bat pas, il est probable qu'il y a au-dessous une lésion encéphalique qui ne peut qu'être améliorée par la décompression.
- 5° Avant de mettre la dure-mère à nu, il vaut mieux enlever les esquilles et régulariser la brèche osseuse;
- 6° Si la dure-mère est saine ou simplement éraillée et présente des battements, son ouverture immédiate n'est pas nécessaire, mais il faut surveiller le malade et la température. Si la dure-mère ne bat pas, est tendue, noirâtre, éraillée, ou que l'on devine sous elle une collection, la conduite diffère suivant que la blessure est récente ou ancienne. Si elle ne remonte pas à plus de un ou deux jours: attendre et surveiller; au contraire, si la blessure est ancienne et qu'elle s'accompagne de température ou de troubles fonctionnels marqués même si la dure-mère est absolument saine, intervention immédiate;

- 7^o Si la dure-mère est perforée : agrandir l'ouverture par une incision cruciale, explorer et enlever les esquilles, puis drainer au moyen de tubes en canon de fusil. Ces drains doivent rester en place très longtemps, même jusqu'à trois mois.
- 8^o Les lésions des sinus veineux seront traitées par le tamponnement qui suffit généralement.

GEO. A.

CONCOURS

UN PRIX DE 50,000 FRANCS pour la meilleure prothèse de la main.

La Société Nationale de Chirurgie a reçu d'un généreux anonyme un don de 50,000 francs qui devra être employé à récompenser *“ l'auteur de l'appareil de prothèse suppléant le mieux à la perte de la main. Les constructeurs des nations alliées et neutres peuvent seuls concourir. Ils devront présenter à la Société des mutilés se servant des appareils depuis six mois au moins. La Société de Chirurgie expérimentera les appareils sur des mutilés, pendant le temps qu'elle jugera nécessaire pour apprécier leurs qualités. L'appareil récompensé restera la propriété de son auteur. Le concours sera clos deux ans après la fin des hostilités. ”*

La Commission désignée par la Société de Chirurgie et composée de MM. Faure, Kirmisson, Quénu, Rieffel et Rochard, s'empresse de porter à la connaissance du public ces conditions du concours telles que le donateur les a formulées et prie toutes les personnes qui désirent prendre part au concours d'adresser leurs travaux et leurs appareils à M. le Secrétaire-Général de la *Société Nationale de Chirurgie, à Paris, 12, rue de la Seine.*

NOTES pour servir à l'histoire de la Médecine au Canada

Par les Drs M.-J. et GEO. AHERN
(suites des Notes du mois de mai 1914.) (b)

FORTIER, François, M. R. C. S. L.

François Fortier, fils de Jean-François Fortier, négociant, de Québec, et de Marie Amiot, est né dans cette ville en 1788. Il fit un cours classique au collège de Nicolet et étudia la médecine à Québec sous le docteur James Fisher.

Il fit la campagne de 1812 comme chirurgien en compagnie du docteur Joseph Painchaud de Québec. Après la guerre, Fortier passa l'examen pour la Licence Provinciale qu'il obtint le 31 mars 1813. Alors il se rendit à Londres où, après avoir subi les épreuves ordinaires, on lui décerna le diplôme de "Member of the Royal College of Surgeons", London (M. R. C. S. L.).

Ce diplôme portant le numéro 3419 et signé par Henry Cline, président, et Edmund Belfour, secrétaire, est entre les mains de son petit-fils, le docteur Tancrede Fortier, de Sainte-Marie, de Beauce, qui possède aussi le sabre qu'il a porté pendant la guerre de 1812.

De retour au pays il s'établit d'abord à la Rivière-Ouelle, puis à Québec où il demeurerait, rue des Carrières, dans une maison qui était la propriété de M. Perreault, et qui a été démolie et remplacée par deux autres, qui portèrent les numéros 10 et 12, et qui disparurent à leur tour pour faire place à la nouvelle partie du Château-Frontenac.

a. Reproduction interdite.

b. La publication de ces "Notes pour servir à l'Histoire de la Médecine au Canada" fut brusquement interrompue au mois de mai 1914, par la mort de l'auteur, survenue le 18 avril précédent.

Le désir d'être agréable aux lecteurs du Bulletin que ces pages intéressent et surtout la crainte que le fruit de plusieurs années de travail et de longues et patientes recherches ne fut perdu, m'ont décidé à continuer l'œuvre commencée. Grâce aux "petits papiers" et aux références laissés par l'auteur, j'ai pu réaliser le projet, entrepris avec une certaine hésitation. Malheureusement, il manquera toujours à ces notes, le mot original, le souvenir personnel, tous ces détails qui faisaient retrouver dans ces lignes la personnalité si vivante et si caractéristique de l'auteur. Que le lecteur ait toute l'indulgence possible s'il sent percer ici et là, la plume nouvelle et inexpérimentée du collaborateur.

Le 13 août 1813, le docteur Fortier épousa à Québec, Olympe-Angélique Perreault ou Perrot, fille de François-Joseph Perreault, protonotaire, et de Ursule McCarty, veuve de Frédéric-Godlic Oliva. (52)

De ce mariage naquirent trois enfants, Olympe-Eléonre, Hermine-Émilie et Caroline-Ursule.

Le docteur Fortier se fixa à Saint-Michel de Bellechasse et depuis plusieurs années il y coulait des jours heureux quand un nouveau disciple d'Esculape y vint tenter fortune. L'arrivée de celui-ci ne lui souriait pas et il ne lui fit pas bon accueil. Les deux confrères ne se parlaient même pas. Malgré la tension des relations entre eux, le nouvel arrivant, le docteur Edmond-S. Belleau, fit la connaissance de l'ainée des filles de Fortier; ils s'aimèrent et s'épousèrent en dépit de l'opposition du père qui, paraît-il, ne leur pardonna jamais.

La seconde fille, Hermine-Émilie, épousa Gabriel-Narcisse-Achille Fortier, de Sainte-Marie de Beauce. Elle est la mère du docteur Tancrede Fortier du même endroit.

La dernière des enfants, Caroline-Ursule, ne s'est pas mariée et a toujours vécu avec sa sœur, Madame Fortier, de Sainte-Marie.

Madame Dr Fortier était marraine de Flore Casgrain, à la Rivière Ouelle, le 5 novembre 1823. (53)

A St-Michel, le docteur Fortier demeurait près de l'église, du côté sud du chemin, vis-à-vis la résidence actuelle du docteur Bolduc.

Aux Archives Judiciaires de Québec on trouve les quittances suivantes — "Reçu de Louis Fiset Ecuyer dix-huit louis onze "shellings quatre deniers à Compte de la poursuite de Fortier "contre Taschereau".

" Québec le 10 août 1830

" Frs Fortier " "

52. Tanguay, *Dict. Gén.* vol. IV, p. 67.

53. Mgr Têtu, *Histoire de la Famille Têtu*, p. 375.

“ Québec 30 septembre 1830.

“ Reçu la balance du sus-dit jugement.

“ Frs Fortier. ” (54)

Il fut nommé Officier de Santé à la Grosse Isle en 1832 pour remplacer le docteur Griffin. (55)

Le docteur François Fortier est mort, à St-Michel, le 21 novembre 1863.

FORTIN, François.

François Fortin, médecin de la Côte de Beaupré, est né en France en l'année 1639. Il épousa à Québec, le 6 avril 1660, Marie Joliet, âgée de douze ans, fille de Jean Joliet et de Marie D'Abancour dite La Caille, de St-Vaux, évêché de Soissons. (56)

Le chirurgien Claude Petiot des Corbières était présent à la signature du contrat de mariage, (57) et Jean Madry, maître-chirurgien et lieutenant du premier Barbier-chirurgien du roi était présent au mariage. (58)

Une fille, Marie, née en 1670, fut le seul fruit de ce mariage. En 1688 elle épousa, à Québec, Louis Couillard de l'Espinay, Seigneur de St-Thomas, veuf avec deux enfants. Elle le dédommagea et lui en donna onze autres, tous nés à St-Thomas, excepté le premier, né à Québec. (59)

Une des filles de Marie Fortin devint religieuse hospitalière sous le nom de Sœur St-Louis et décéda en 1721.

Madame Couillard a du mourir entre 1707, année de la nais-

54. *Arch. Judic.*, Québec.

55. *Le Canadien*, Québec, 28 mai 1832.

56. Tanguay, *Dictionnaire Gén.*, vol. I, pp. 324, 236.

57. *Ibid.*, vol. I, p. 477.

58. *Rég. de N.-D. de Québec*.

59. Tanguay, *Loc. cit.*, p. 143.

sance de son dernier enfant et 1712, quand Couillard épousa sa troisième femme.

Le docteur Fortin retourna à Francville, près de Dieppe, en 1688. (60)

Il portait quelquefois le surnom de " Sieur Desrosiers ". (60½)

FRANCHÈRE, Jacques.

Jacques Franchère, second chirurgien du navire " Le Fleuve St-Laurent ", était fils de Jacques Franchère et d'Olive Paquin, de St-Clément, diocèse d'Angers, en Anjou. (61)

Le 13 août 1748 il épousa, à Québec, Elisabeth Boissy ou Poissy, âgée de 27 ans, fille de Julien Boissy et de Marie-Jeanne Bisson de Québec. (62) Neuf enfants naquirent de ce mariage, dont sept à Québec. Un de ceux-ci a été inhumé à Lorette. Deux sont morts le jour de leur naissance, l'un à Berthier et l'autre, le dernier, à Beauport, le 29 mars 1765. L'Acte de Baptême de celui-ci dit : " Baptême de François, fils de François Franchair, chirurgien à " Québec et d'Elisabeth Boicy. " (63)

Le docteur Franchère a été inhumé à Québec le 27 octobre 1766.

Voici les copies de deux de ses certificats :

"Je, chirurgien de cette ville, certifie que la fille de Campagna
" de pres de ville est au lit malade d'une plaie qu'elle a sur la par-
" tie supérieure des pariétaux du côté gauche de plus d'un pouce
" de longueur et avec contusion et une petite plaie sur la malléole

60. Tanguay, *Ibid.*, vol. I, p. 236.

60½. Philéas Gagnon, dans *Bull. des Recherches Historiques.* vol. XV, No 3, p. 85.

61. Tanguay, *Dict. Gén.*, vol. IV, p. 99.

62. *Ibid.*, vol. II, p. 334.

63. Langevin, *Notes sur les Archives de Beauport*, p. 199.

interne du pied gauche qu'elle dit être un coup de bouteille à Québec le dixneuf février 1756.

franchère, chir. (64)

“ Franchère de la ville de Québec, docteur en médecine, jure que pendant la soirée du 26 du présent mois d'août, Mr Thomas Hall, avocat, m'a fait demander en ma qualité de médecin, de l'aller voir. Je me suis rendu immédiatement auprès de lui. En examinant le dit Sieur Hall, j'ai constaté qu'il était très malade et souffrant d'une affection gravelleuse des reins. Je l'ai saigné et lui ai prescrit des remèdes. Si je n'avais pas fait cela je ne sais ce qui aurait pu lui arriver.

“ 28 août, 1765.

“ Franchère, chirurgien. (65)

Il était rumeur que Hall était ivre quand il s'était couché la veille. (66)

Franchère était médecin des Ursulines de Québec de 1763 à 1766. (67)

Il était le grand-père de Gabriel Franchère. Il avait une très belle écriture.

FREMONT, Charles-Jacques.

Fils du Lieut.-Col. Charles-Pierre Frémont, marchand de Québec, et de Charlotte-Félicité Voyer, Charles-Jacques Frémont naquit à Québec, le 17 oct. 1806, dans la partie basse de la ville, rue Cul-de-Sac, du côté ouest, un peu plus loin que le “ London Coffee

64. *Arch. Judic.*, Québec.

65. *Gaz. de Québec*, No 64.

66. *Ibid.*

67. *Arch. des Ursulines* de Québec.

House ”; c’est aujourd’hui le commencement de la rue Champlain. Dans ce temps-là il n’y avait pas de marché Champlain et les vaisseaux venaient jeter l’ancre presque à la porte de nos maisons.

Il commença ses études au Séminaire de Québec, mais sa famille s’étant transportée à Montréal, il y acheva son éducation dans une école anglaise. Il y étudia la médecine sous le docteur Stevenson.

Sa licence est datée du 16 novembre 1829.

Après avoir été reçu médecin, il vint passer quelques semaines à Québec. C’est là qu’il se décida à aller pratiquer à St-Thomas de Montmagny. La veille de son départ, ses amis lui ayant offert un diner d’adieu, il accepta. Pendant la nuit il survint un accident, et comme on ne pouvait trouver de médecins dans les environs en ce moment et qu’on savait où était le docteur Frémont, on l’appela pour soigner le blessé. Le lendemain on le pria de rester pour continuer le traitement, puis on lui demanda de demeurer à Lévis plutôt que d’aller à St-Thomas. Il accepta et s’établit à Lévis où il demeura pendant plusieurs années. C’est là que, le 15 mars 1831, il rendit témoignage dans une enquête à propos de l’Hôpital des Emigrés de cette ville et dit que l’hôpital n’avait eu aucune influence pernicieuse sur la santé des habitants de Lévis. (67½).

Le 21 juin 1832, sa mère, Madame Charlotte Voyer, veuve de Charles-Pierre Frémont, morte du choléra, était enterré à Lévis. (68).

Le 4 août 1828, il aurait lu, devant la Société Médicale de Québec, un travail intitulé “ Observations sur la fièvre continue ”, et le 7 septembre de l’année suivante un autre travail dont nous ignorons le sujet.

Après quelques années de pratique à Lévis, le docteur Frémont

67½. Roy, *Hist. de la Seign. de Lauzon*. vol. V, p. 346.

68. *Id. ibid.*, p. 355.

traversa à Québec, mais conserva beaucoup de ses clients lévisiens. Il occupa d'abord à Québec une maison située du côté est de la Côte de la Montagne. Sa "ménagère" était une dame Faulkner. Aujourd'hui, et depuis longtemps, il n'y a pas de maisons de ce côté. Plus tard il vint demeurer au No. 10 rue Ste-Ursule. Cete maison qui porte actuellement le No. 29, fut démolie l'année dernière. C'est aujourd'hui la propriété de M. J. E. Livernois.

En 1835 il fut nommé à la Grosse Isle.

Le 8 janvier 1845 il épousa Cécile, fille de l'Hon. juge Philippe Panet et de Dame Luce Casgrain. (69)

Sept enfants naquirent de ce mariage. Deux moururent en bas âge (13 et 19 ans), deux sont mortes religieuses dont une en France, à Rheims (Le R. P. Braun, S. J. a écrit sa biographie). Un de ses fils, Jules Joseph, L. L. D. fut maire de Québec, professeur à l'Université Laval et député du Comté de Québec à Ottawa. (70) Il était le père de notre confrère le docteur Jules Frémont, médecin à l'Hôtel-Dieu et professeur à l'Université Laval.

Lord Gosford, gouverneur-général du Canada, le nomma médecin de l'Hôpital de la Marine avec le docteur Douglas. Mais celui-ci n'en voulait pas parce que ce n'était qu'un jeune homme et un parfait étranger. Le docteur Painchaud fut alors nommé et Douglas alla voir Frémont pour lui expliquer la situation et éviter toute cause de malentendu. (71).

Mais Douglas changea d'opinion, puisqu'en 1847, neuf ans après le départ de Gosford, Frémont étant nommé de nouveau à l'Hôpital-de-la-Marine, que Douglas l'acceptait et disait plus tard de lui: "My connection with Fremont was most intimate. I

69. P. B. Casgrain, *Mémorial des Familles Casgrain*, etc. etc ,

70. Mgr Têtu, *Histoire des familles Têtu*, etc. etc.. p. 430. R. P. Braun :
" *Une fleur du Carmel*."

71. J. Douglas, *Journals & Reminiscences of James Douglas, M. D. privately printed, New-York*, 1910, p. 146.

" found him to be an honest, upright and high minded gentleman
" and with a thorough knowledge of his profession. As an assis-
" tant of Surgical operations, he was of great service to me
" during many years. " (72)

En 1849 il était nommé directeur de l'asile des Aliénés de Beauport dont il fut, avec Douglas, l'un des fondateurs et co-propriétaires. (73)

En 1848 il prononça l'adresse d'ouverture à l'inauguration de l'Ecole-de-Médecine de Québec, dont il fut aussi l'un des fondateurs. Cette Ecole, qui fut inaugurée, le 15 mai 1848, dans l'ancien Hôtel-de-Ville, rue St-Louis, avait été incorporé en 1845 par acte de la Législature de la Prov. de Québec, 8 Vict. ch. 80. Le président était le docteur Morrin et le secrétaire en était le docteur P. M. Bardy. Le docteur Frémont y était chargé du cours de Chirurgie théorique et pratique. En 1849, l'Ecole ouvrit à la même date, c'est-à-dire le 15 mai. (74)

Mgr Gosselin, ex-recteur de l'Université Laval et archiviste, a en mains, le sceau de l'Ecole-de-Médecine, tel qu'il fut fait en 1848. Il lui fut donné par Madame Bardy-Valin, fille du docteur Pierre-Martial Bardy.

En 1860, ayant été délégué par ses concitoyens de Québec pour présenter une adresse à Sa Sainteté Pie IX, le Saint-Père l'honora du titre de Chevalier Commandeur de l'Ordre de St-Grégoire-le-Grand. (75)

En 1861 il succéda à Morrin comme médecin de la Prison. Il était doyen de la Faculté de Médecine, ayant succédé au docteur Blanchet en 1856. Il faisait aussi partie du Conseil Universitaire. Il était professeur de Chirurgie depuis l'année 1853.

72. *Id. loc. cit.* p. 147.

73. *Brochures Canadiennes*, vol. 306.

74. in "*The Brit.-Americ. Journ. of Medic. & Physic. science*," une annonce dans le premier No. du 5e vol., mai 1849.

75. P. B. Casgrain, *loc. cit.*

Au mois de mai 1862 il se retira à la campagne pour se reposer et s'en alla dans le Haut-Canada. En octobre il partit pour l'Europe et l'Égypte, mais à Malte il dut retourner sur ses pas. (76)

Il mourut le 22 décembre 1862, en mer, à bord du Vapeur "Bohemian", dans la traversée de Liverpool à Portland. Il fut inhumé dans le cimetière St-Charles, à Québec, le 31 décembre 1862.

En 1863, le docteur Sewell dans un discours prononcé à l'Université Laval, à l'occasion de la mort du docteur Frémont, disait entre autres choses : "Frémont compléta ses études médicales à Montréal sous le docteur Stevenson dans des circonstances difficiles et demandant souvent de sa part un grand esprit de sacrifice. De manières douces et conciliantes, il réussit à capter non seulement la confiance mais aussi l'affection de ses malades."

"Le docteur Frémont était habile chirurgien, charmant causeur et sportsman émérite; brave homme, et qui plus est, bon chrétien." (77)

C'était un médecin estimé de tous ses confrères et un citoyen d'une grande honorabilité.

Le docteur Frémont était cousin germain du Gén. Frémont qui fut candidat à la Présidence des États-Unis. On objectait au candidat qu'il était canadien et non citoyen américain, mais le docteur Frémont lui fournit la preuve authentique qu'il était américain et que c'était son père qui était canadien. (78)

FRIEDEL, Ignace.

Il reçut la Licence Provinciale en Chirurgie et en Pharmacie, le 12 novembre 1788. (79)

76. *Quebec Chronicle*, quelques jours après sa mort.

77. P. B. Casgrain, *loc. cit.*

78. *Bull. des Recher. Hist.*, vol. II, p. 190.

79. *Gaz. de Québec*, No. 1212.

FROBISHER, Dr.

Le docteur Frobisher était médecin militaire d'un des régiments en garnison à Québec en 1810. Le P. de Calonne, aumônier des religieuses Ursulines des Trois-Rivières, vint prêcher une retraite à Québec et Frobisher y assistait. (80)

FURTH, Susanna.

Susanna Furth était sage-femme à Québec. Un nommé Hyam Myers lui donna un certificat d'habileté. (81)

G

GAILLARD. Jean,

Jean Gaillard était à Montréal le 4 décembre 1661. Il promet de défricher quatre arpents de terre le 5 novembre 1662. Au recensement de 1667, il est âgé de 50 ans. On lui doit un rapport curieux sur la mort d'un "consomptif" à la Pointe Saint-Charles. (1).

Il fut chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Montréal de 1670 à 1680. (2).

GALESSAQUAIN ou GALESTAQUAIN, Gabriel.

Il portait réellement le nom de "Balestaquin" et signait de même d'une très belle écriture. A ce nom s'ajoutait quelquefois le surnom de Duchesne. (3)

80. *Histoire des Ursulines des Trois-Rivières*, vol. II, p. 83.

81. *Gazette de Québec*, No. 155, 10 décembre 1767.

1. E. Z. Massicotte, in *Bull. des Recherches Historiques*, vol. XX, No 8, p. 254.

2. *Archives de l'Hôtel-Dieu de Montréal*. Tanguay: *Dict. Gén.* vol. I. p. 248.

3. Philéas Gagnon, in *Bull. des Recherches Historiques*, vol. XV, No 3, p. 87.

Il pratiquait au Château-Richer, où il fut enterré le 25 juin 1670. (4).

GALLES, Sieur.

Le sieur Galles ou Salles, chirurgien, était natif de Bordeaux. Il est mort le 17 août 1759 et a été inhumé dans le cimetière de l'Hôpital-Général, Québec. (5)

GAMELIN dit LAFONTAINE, Michel.

Michel Gamelin, dit Lafontaine, fils de Michel Gamelin et de Françoise Bélanger, de St-Aubin, évêché- de Blois, est né en 1633.

Il épousa aux Trois-Rivières, en 1663, Marguerite Crevier, âgée de dix-huit ans, fille de Christophe Crevier, Sieur de la Meslé, et veuve de Jacques Fournier qu'elle épousa lorsqu'elle avait douze ans. (6)

Le contrat de mariage se fit le 10 octobre 1661, devant Séverin Ameau, N. P., greffier. (7)

Dans ce contrat Gamelin est intitulé maître-chirurgien.

Madame Gamelin eut cinq enfants, le premier en 1663 et le dernier en 1677. Sa fille Françoise épousa Claude Pinard, fils de Louis Pinard, chirurgien des Trois-Rivières. (8)

Dans le premier volume de son Dictionnaire, Mgr Tanguay, ne donne à Gamelin que trois enfants. (9)

Il était chirurgien des Trois-Rivières et du Cap-de-la-Madeleine. (10)

4. Tanguay : *Dict. Gén.* vol. I, p. 249.

5. *Registres* de l'Hôpital-Général, Québec.

6. Tanguay, *Dict. Gén.*, vol. I, pp. 250, 150 ; vol. IV, p. 165.

7. *Ibid.* vol. I, p. 250.

8. Tanguay, *Op. cit.*, vol. IV, p. 166.

9. Page 250.

10. Juge et Dél. du Conseil Souverain, vol. I, p. 56, Nov. 1663.

La signature de ce chirurgien, en 1662, est reproduite dans "l'album de l'Hôtel-Dieu des Trois-Rivières", parmi celles des plus anciens habitants de la ville. (11)

Gamelin est mort entre 1677 quand naquit son dernier enfant et 1683 quand sa veuve épousa son troisième mari; après la mort de celui-ci, elle en épousa un quatrième.

Il y avait un M. Gamelin dit Lafontaine qui était chirurgien à l'Hôtel-Dieu de Montréal de 1670 à 1680. (12)

Louis Pinard, chirurgien des Trois-Rivières, présenta une requête au Conseil Souverain et reçut la réponse suivante:

"Sur la Requête présentée par le nommé Pinard chirurgien aux Trois-Rivières Tendante a avoir augmentation de gages pour assister en son art la Garnison du dict lieu des Trois-rivières. Il est ordonné que si le dict Pinard n'est comptant et satisfait de cent cinquante livres de Gages pour penser et médicamenter les Soldats de la garnison des Trois-Rivières que la fontaine Gamelin chirurgien aux dictes Trois-Rivières et Cap de la Magdelaine jouira des gages et appointemens du dict Pinard en assistant par luy de pensemens et médicamens la dicte garnison." (13)

GARNIEZ, Léonard.

Voir Garniez.

GARON, Jean-Baptiste.

Jean-Baptiste Garon était fils de Jean-Baptiste Garon, Maître-chirurgien et de Geneviève Peintié, de St-Laurent-du-Laurentin, Ile de la Martinique, où il est né en 1721.

11. Sulte, *Histoire des Trois-Rivières*, planche 3.

12. *Arch.* de l'Hôtel-Dieu de Montréal.

13. *Juge et Dél. du Cons. Souv.*, vol. I, p. 56. 14 nov. 1663.

Il épousa, à Québec, le 17 juillet 1747, Françoise Boucher, âgée de 17 ans, fille de François Boucher, navigateur, et de Marie Anne Martel. Il y eut dispense de deux bans de mariage et ce dernier eut lieu à l'Eglise N.-D. de Québec; la bénédiction nuptiale fut donnée par M. l'abbé Jacrau. (14)

Le contrat de mariage fut passé devant Barolet, N. P., chez Boucher, rue Champlain, dans l'après-midi du 16 juillet 1747. (15)

Sept enfants furent le fruit de ce mariage. Six furent baptisés à la Rivière-Ouelle et le septième à l'Iset. Un s'appelait Aristobule.

Lors de son mariage Garon demeurait à Québec, mais peu après il alla s'établir à Ste-Anne de la Pocatière, où il s'intitula chirurgien-Major le 7 mars 1753. Il est l'ancêtre des nombreuses familles Garon de St-Denis de la Bouteillerie. (16)

François Boucher, le frère de Madame Garon, était le grand-père de Marie-Louise-Flore Masse, épouse de l'Hon. Pierre-J. O. Chauveau, ancien Surintendant de l'Instruction Publique pour la Province de Québec, ancien Premier Ministre de la même province et ancien shérif de Montréal. (17)

Garon a été inhumé à Kamouraska, le 13 mars 1781 et non en 1761 comme le dit le Dr N. E. Dionne. (18)

GASCHET, René.

René Gaschet, né en 1665, fils de Pierre Gaschet et d'Hélène Bourgina, de Notre-Dame de Poitiers, épousa à Québec, le 22

14. Rég. N. D. de Québec. 17 juil 1747.

Tanguay, *Dict. Gén.* vol. IV, p. 181: vol. II, p. 379.

15. Tanguay, vol. IV, p. 181.

16. Dionne, N. E., *Ste Anne de la Pocatière*. p. 85.

17. Tanguay, *Op. cit.* vol. II, p. 379.

18. Tanguay, *Op. cit.* vol. IV, p. 181.

Dionne, N. E., *Ste Anne de la Pocatière*. p. 134.

août 1694, Françoise Phelipeaux, âgée de trente et un ans, fille de Charles, serrurier, et de Catherine Boutet, et veuve de René Senat ou Senard.

Le contrat de mariage avec Gaschet fut passé le 18 août 1694, devant Guillaume Roger, notaire, et se trouve dans les minutes de celui-ci. (19)

Françoise Phelipeaux avait seize ans quand elle épousa Senat de qui elle eut six enfants. De son second mari, elle en eut trois, malgré que Mgr Tanguay ne lui en donne point dans le quatrième volume de son Dictionnaire. Le premier enfant de son second mariage naquit le 27 janvier 1696, et le 14 décembre suivant elle eut des jumeaux qui moururent le jour de leur naissance.

Gaschet était engagé chez Timothée Roussel, maître-chirurgien à Québec, comme garçon-chirurgien, à raison de cent livres par année. A la fin de 1693, désirant se procurer un emploi plus lucratif afin de pouvoir se marier, il quitta le service de Roussel qui le cita devant la Prévosté de Québec, qui condamne "Roussel à "payer à Gaschet la somme de vingt-cinq livres pour trois mois de "services qu'il luy a rendus et permet à ce dernier de disposer de "sa personne ainsy qu'il avisera bon estre". (20)

Roussel en appela de cette sentence devant le Conseil Souverain qui mit l'appel à néant et condamna l'appelant à payer les depens. (21)

Gaschet était chirurgien, notaire et juge. Il est appelé chirurgien à différents endroits dans "Les Jugements et Délibérations du Conseil Souverain", la première fois le 11 avril 1695 (vol. III, p. 1009). Cependant, dans le mois de septembre, 1696, "Gervais Beaudoin, lieutenant du Sieur Félix, premier chirurgien du "roi, s'est plaint au lieutenant de la Prévosté à Québec, que René

19. Tanguay, *Dict. Gén.* vol. I, pp. 254, 480 ; vol. IV, p. 182.

Roy, *Hist. du Notariat au Canada*, vol. I, p. 178.

20. *Reg. de la Prévosté*, 5 février. 1694.

21. *Jug. et Dél. du Cons. Souv.*, vol. III, p. 838.

“ Gaschet n'était pas qualifié et le tribunal condamna ce dernier à “ passer un examen pour savoir s'il pourrait continuer l'exercice “ de la chirurgie ”. (22)

Le 11 avril 1695, fut décidé, par le Conseil Souverain, un procès entre René “ Gaschet chirurgien de cette ville au nom et “ comme ayant épousé Françoise Phelipeaux veuve de defunt “ René senard, appellant de sentence de la prevosté de cette ville “ du onze mars 1695 et anticipé, sa femme comparant pour luy “ d'une part et Louis Mercier serrurier intimé anticipant d'autre “ part ”. La sentence dont il appelait condamnait Gaschet à rendre à Louis Mercier la somme de vingt six livres dix sols et certaines pièces mentionnées. Le Conseil met la dite sentence au néant et condamne Mercier aux dépens. (23)

Dans le mois d'août de la même année Gaschet est encore devant le Conseil Souverain dans un appel “ entre René Gaschet, “ chirurgien en cette ville a cause de Françoise Phelipeaux sa “ femme auparavant veuve René Sénard appellant de sentence “ du Lieutenant Général en la Prévosté de cette ville en datte du “ quatorze may mil six cent quatre vingt quinze et Jean Soulard “ arquebusier du Roy. Soulard avait fait apposer le scellé sur les “ biens du defunt senard et de sa femme pour faire payer les “ créanciers de sa communauté envers lesquels il s'est rendu cau- “ tion ”. La Prévosté décida que Soulard avait ce droit et c'est contre cette décision que Gaschet appela. Le Conseil rejetta son appel et le condamna aux depens. (24)

Le 16 janiver 1696 Louise Landry, veuve de Pierre Contant, est condamnée, par le Conseil, à payer à Françoise Phéliepeaux, femme de Gaschet, la somme de quatre vingt livres, sept sols et six deniers qu'elle lui devait, plus les dépens. (25)

22. Roy, *Hist. du Not. au Canada*, vol. I, p. 177.

23. *Jug. et Dél. du Cons. Souv.*, vol. III, p. 1009.

24. *Jug. et Dél. du Cons. Souv.*, vol. III, p. 1048.

25. *Ibid.* vol. IV, p. 3.

Le 23 mars de la même année, René Gaschet est condamné par la Prévosté de Québec à payer à Magdelaine Brassard, veuve de Louis Fontaine, pilote, la somme de dix livres et deux livres de savon. Cette dame Fontaine avait eu vingt et un enfants; une fois elle en eut trois d'un coup. C'est la première fois qu'une chose semblable est mentionnée dans les registres de Québec (26) Rien de surprenant à ce que le Conseil Souverain lui accorde deux livres de savon! Et, cependant, en appel, ce jugement est mis au néant et la veuve Fontaine est condamnée aux dépens. (27)

Par contrat devant Chamballon, notaire, le 10 février 1696, Gaschet vendit à Jean Soullard, arquebusier du roi en cette ville, la dixième partie d'une maison. Cette vente fut cause de plusieurs procès entre eux. (28)

La femme de Gaschet est décédée durant l'été de 1698, avant le 19 août. La longue maladie qui l'emporta épuisa en même temps les ressources pécuniaires de la famille et obligea " Gaschet " et sa femme de déposer chez Joseph Prieur, huissier, leurs " meubles et effets. Environ un mois auparavant la mort de lad " Gaschet pour sureté de lad somme de soixante deux livres dix " sols, qu'ils luy devoient pour argent, pain, vin, bled Et autres " vivres qu'il leur avoitourny dans Leur extreme necessité ". (29).

Après la mort de sa femme Gaschet se rendit à Montréal où il continua à pratiquer la médecine, et où " le 18 juin, 1706, lui, " René Gaschet, chirurgien dud lieu de Montréal, fut condamné à " payer à Jean-Baptiste Le Moyne de Martigny de Montréal, la " somme de 144 livres pour loyers ". (30)

26. Tanguay, *D. G.* vol. I, p. 234.

27. *Jug. et Dél. du C. S.*, vol. IV, pp. 30, 32.

28. *Jug. et Dél. du C. S.*, vol. IV, pp. 41 43, 62, 64.

29. *Jug. et Dél. du Cons. Souv.*, vol. IV, p. 222.

30. *Id.* vol. V, pp. 253, 339.

Le dernier domicile de Gaschet, à Québec, avait été chez Jacques Boutret, menuisier. (31)

“ Le 11 janvier 1711 Olivier Morel, conseiller au Conseil Souverain, propriétaire de la Seigneurie de la Durantaye (St-Michel de Bellechasse) nomma Gaschet juge et notaire de cette seigneurie. Etant nécessaire de nommer des officiers pour exercer la justice dans toute l'étendue de la seigneurie de la Durantaye et y maintenir le bon ordre conformément aux ordonnances de Sa Majesté et connaissant la capacité et l'intégrité du sieur René Gaschet au fait de la judicature et notariat nous avons cru ne pouvoir faire un meilleur choix que de sa personne pour l'établir juge et notaire de la dite seigneurie ”

11 janvier 1711,

“ De la Durantaye ”.

“ Un mois plus tard, le 20 février 1711, Charles Couillard, seigneur de Beaumont appointait aussi René Gaschet comme notaire dans ses domaines. Le 14 mars de la même année la dame de Villemur, seigneuresse de Bellechasse, aujourd'hui Berthier, suivait le même exemple. ” (32)

Sa commission est au 5e volume du Rég. de la Prévôté. Il demeurait à St-Valier où il est mort et a été enterré, le 9 mars 1744. (33)

Gaschet était créancier de la succession Jean-Paul Maheu, habitant de l'Isle et comté de St-Laurent, pour un billet de douze livres fait par ce dernier le dix août 1695. (34)

31. *Id.* vol. IV, p. 221.

32. Roy, *Hist. du Notariat au Canada*, vol. I, p. 176.

33. Roy, *op. cit.* vol. I, pp. 176, 177, 178.
Tanguay, *Dict. Gén.*, vol. IV, p. 182.

34. *Jug. et Dél du Cons. Sup.*, vol. V. p. 1051.

“ Le 17 novembre 1727, Gaschet paraît devant le Conseil Supérieur comme procureur des sieurs de la Durantaye contre Jean Paquet dit Lavallée, journalier, pour le paiement de ccns et rentes &, &, mentionnés dans un contrat de vente d'une terre dans la Seigneurie de la Durantaye. (35)

GATION, Silvain-Jean-Semidon.

Silvain-Jean-Semidon Gation, chirurgien, naquit à St-Servan, évêché de St-Malo, en 1726. Il épousa Françoise Faye, née à Bordeaux, paroisse de St-Loy, en 1720. Ils demeuraient sur une terre située à l'anse Daranbourg, Ile Royale. Ils en défrichèrent une petite portion. Ils avaient trois volailles, mais pas d'enfants.

(Recensement de l'Ile Royale fait par le sieur La Roque en 1752, dans : “ Report concerning the Canadian Archives, 1905, vol. II, p. 65).

GAULTIER, Jean-François.

Jean-François Gaultier, Gautier ou Gauthier, médecin, était fils de René Gautier, de Lupénin et de Françoise Colin, de La-Croix, diocèse d'Avranches, Normandie. Jean François est né, suivant Mgr Tanguay, en 1708 et suivant l'Abbé H. A. Verreau, en 1711. Le premier semble avoir raison, car à la mort de Gautier, en 1756, son acte de sépulture dit qu'il était âgé de 48 ans. (36).

35. *Jug. et Dél. du Cons. Sup.*, 17 nov. 1727.

36. Tanguay, *Dict. Gén.*, vol. IV, pp. 211, 216 : vol. VII, p. 262.

L'Abbé H. A. Verreau in *Mém. de la Soc. Hist de Montréal*, 8e Livraison, p. 240. *Rég. de N. D. Québec*.